

Projet de budget 2023 (PB22)

Le Conseil d'Etat baisse la rémunération de la fonction publique !

Malgré les demandes explicites du Cartel intersyndical de verser au minimum une indexation pleine et entière du renchérissement à son personnel, le Conseil d'Etat ne propose qu'une compensation de 1.35% et décide une fois de plus de ne pas octroyer l'annuité garantie légalement.

Sur quatre ans, le personnel se voit ainsi ponctionné de deux annuités et ne bénéficie pas d'une réelle compensation du renchérissement alors qu'elle est évaluée, pour cette période, à plus de 4% (octobre 2020 à octobre 2021) sans compter les augmentations des assurances maladies, non comprises dans le calcul de l'indexation.

Les nouveaux postes proposés paraissent nombreux mais ne font essentiellement que reprendre les demandes de 2022 non accordées, intégrer les postes nécessaires pour répondre à l'augmentation de la population et aux demandes spécifiques qu'implique l'accueil des réfugié.es lié à la situation ukrainienne.

Des attaques inacceptables

Le Cartel s'oppose en particulier à la décision du Conseil d'Etat, majoritairement de gauche, de s'attaquer une fois de plus aux salaires de la fonction publique par les mesures suivantes :

- Octroi d'une demi-compensation du renchérissement que le Conseil d'Etat évalue à 2.7% (octroi d'une compensation de renchérissement au personnel de 1.35%) alors que, selon toute vraisemblance, il va dépasser les 3%.
- Non versement de l'annuité 2023 alors qu'il s'agit d'un engagement légal de l'Etat envers son personnel.

L'ensemble de ces mesures s'attaque résolument aux salaires du personnel de la fonction publique et va à l'encontre de ce que le personnel et le Cartel attendent d'un employeur responsable qui soutient l'investissement et le respect des cadres légaux. On voit ainsi dans la présentation des mesures structurelles proposées par le Conseil d'Etat qu'il fait payer celles-ci à près de 80% à la fonction publique, ce qui est inacceptable.

On peut reprendre la déclaration de Madame Fontanet qui, le 8 juillet dernier, déclarait à la Tribune de Genève ne pas avoir besoin des recettes fiscales que l'Etat pourrait engranger avec l'acceptation de l'initiative «Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes (IN 185)». Le présent budget montre, bien au contraire, qu'il est intenable de ne s'appuyer que sur le personnel pour assainir les finances cantonales.

Le 1^{er} septembre dernier en prévision de la présentation du budget 2023, le Cartel annonçait : « La fonction publique, vous la préférez où ? Dans la rue ? En arrêt de travail ? ou occupée à délivrer les prestations à la population ». Avec le présent projet de budget, le Conseil d'Etat donne le ton !

Le Cartel intersyndical se réunit le 20 septembre prochain en Assemblée des délégué.es pour décider des moyens de lutte à mettre en œuvre afin de faire respecter ses droits. Des actions communes de toutes les organisations membres du Cartel (arrêt de travail, manifestations...) sont envisagées.